

EVEREST BESANCON
Société à responsabilité limitée unipersonnelle
au capital de 8 000 euros
Siège social : 25 Rue de Ponthieu
75008 PARIS
889 343 810 RCS PARIS

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 21 AVRIL 2026

Le 21 avril 2026, au Cabinet FIDAL Avocats, 2 F Avenue des Montboucons, 25000 BESANCON,

La société SH INVEST, Société à Responsabilité Limitée au capital de 9 000 euros, ayant son siège social sis 25 rue de Ponthieu, 75008 PARIS, immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 810 664 862, représentée par son gérant, Monsieur Sébastien GUILLIEN,

Propriétaire de la totalité des 800 parts sociales composant le capital social de la Société EVEREST BESANCON,

Associé unique de ladite Société,

Après avoir pris connaissance du rapport du Gérant non associé,

A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ainsi que le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé ont été établis par Monsieur Sébastien GUILLIEN, Gérant non associé.

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- Rapport de gestion sur l'activité de la Société ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et quitus à la Gérance ;
- Affectation du résultat ;
- Mention des conventions visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce.

DECISION UNIQUE

L'Associé unique, connaissance prise des comptes annuels relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2024, refuse d'approuver ces comptes tels qu'ils ont été présentés.

Le gérant de l'Associé unique rappelle que les comptes ont fait l'objet d'un refus de certification par l'expert-comptable et dans la mesure où il n'était pas gérant au 31 décembre 2024, il ne peut valablement se prononcer sur leur approbation.

En outre, il précise qu'un plan de cession est en cours dans la mesure où le montant du passif est trop conséquent.

En conséquence, aucune décision n'est prise concernant :

- L'affectation du résultat,
- Le quitus au Gérant,
- L'approbation de la gestion.

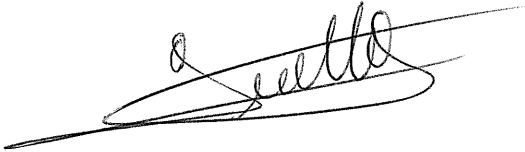
CLOTURE

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'Associé unique et le Gérant, et répertorié sur le registre des décisions de l'Associé unique.

L'Associé unique

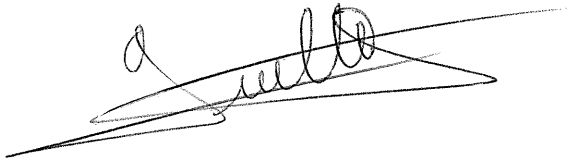
La Société SH INVEST

Représentée par M. Sébastien GUILLIEN

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'S. Guillien', written over a horizontal line.

La Gérance

Monsieur Sébastien GUILLIEN

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'S. Guillien', written over a horizontal line.